

AIDE JURIDIQUE GRATUITE POUR LES RÉFUGIÉS ET LES DEMANDEURS D'ASILE

Si vous ne pouvez pas retourner dans votre pays par crainte de persécution ou de danger, contactez-nous. Les avocats d'IDEAS vous aideront gratuitement à demander la protection en République de Serbie.

Le droit d'asile est un droit humain fondamental qui vous permet de demander la protection dans un autre pays, d'y rester légalement et de commencer une nouvelle vie s'il est dangereux pour vous de retourner dans votre pays d'origine.



ideas

+381 69 565 72 54

OU SCANNEZ LE CODE
QR POUR OBTENIR UNE AIDE
JURIDIQUE FOR LEGAL AID



Voici quelques raisons pour lesquelles vous pourriez vous qualifier pour l'asile:

- Vous pouvez demander l'asile si vous avez peur de retourner dans votre pays parce que vous êtes menacé de violence, d'abus, de punition ou de violation de vos droits, tels que le droit à l'emploi, à l'éducation, aux soins médicaux, ou de demander une protection juridique, en raison de vos opinions politiques, votre religion, votre race, votre origine ethnique, votre orientation sexuelle, votre identité de genre ou parce que vous êtes un enfant ou une femme, ou parce que vous avez refusé de combattre dans une guerre et de blesser d'autres êtres humains.
- Vous fuyez la guerre, l'instabilité politique ou la violence répandue dans votre pays d'origine.
- Il existe d'autres raisons sérieuses pour lesquelles vous avez dû partir et sauver votre vie et celle de votre famille.

ASYLUM



Comment puis-je obtenir l'asile en Serbie et de quel type d'aide juridique ai-je droit pendant la procédure d'asile?

ÉTAPES DE LA PROCÉDURE D'ASILE

Pour obtenir l'asile en Serbie, vous devez suivre une procédure appelée procédure d'asile. Au cours de ce processus, les autorités de l'État évalueront si vous avez droit à l'asile et, si oui, à quel type de protection vous avez droit. La procédure d'asile comprend cinq étapes, et il est important de savoir que vous pouvez bénéficier de l'assistance des conseillers juridiques d'IDEAS à chaque étape. N'oubliez pas que vous n'êtes pas seul et que de l'aide est à votre disposition.

AIDE JURIDIQUE GRATUITE FOURNIE PAR LES CONSEILLERS/REPRÉSENTANTS JURIDIQUES D'IDEAS

1

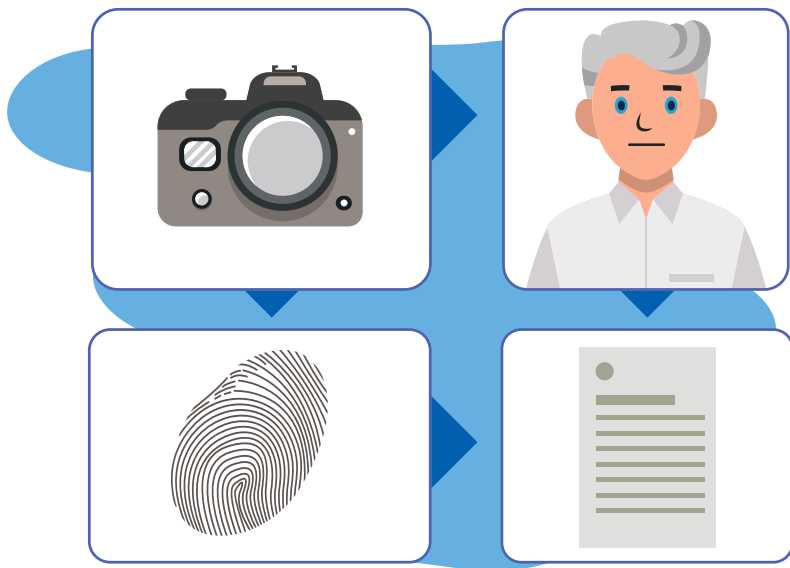
Pour demander l'asile en Serbie, vous devez exprimer votre intention à un policier.



- Si vous ne savez pas si vous devez demander l'asile en Serbie, vous pouvez parler à des conseillers juridiques qui vous fourniront suffisamment d'informations pour prendre une décision claire. Tout ce que vous dites au conseiller juridique reste confidentiel à toutes les étapes de la procédure, vous n'avez donc pas à vous inquiéter. Il est essentiel de dire la vérité à vos conseillers juridiques afin qu'ils puissent vous fournir des informations précises et vous conseiller sur votre cas. Sur cette base, vous pourrez décider de demander ou non l'asile en Serbie.
- Les conseillers juridiques vous aideront à déposer une demande d'asile et discuteront avec vous en détail des raisons pour lesquelles vous avez quitté votre pays d'origine et des raisons pour lesquelles vous ne pouvez pas y retourner.
- Vous pouvez demander à un conseiller juridique, homme ou femme, d'être votre représentant légal
- Avant d'exprimer votre intention, les conseillers juridiques vous fourniront une explication détaillée de toutes les étapes de la procédure d'asile, ainsi que de vos droits et obligations.

2

Ils enregistreront ensuite votre demande, prendront votre photo, vos empreintes digitales et vos informations personnelles, et vous demanderont de voir vos pièces d'identité.



- Si vous ne savez pas comment exprimer votre intention de demander l'asile, des conseillers juridiques vous aideront ou même vous accompagneront au commissariat de police pour vous aider à vous enregistrer. Si vous rencontrez des problèmes lors de l'enregistrement, vous pouvez appeler le conseiller juridique pour obtenir de l'aide.

3

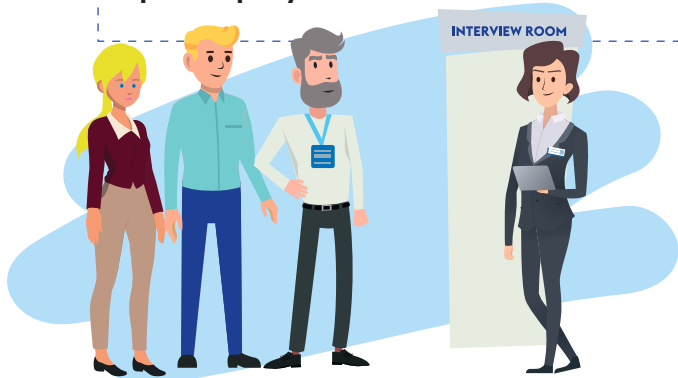
L'étape suivante consiste à déposer une demande d'asile auprès du bureau d'asile. Une fois votre demande d'asile soumise au bureau d'asile, vous obtiendrez le statut de demandeur d'asile, qui vous permettra de séjourner légalement en Serbie et de bénéficier de différents droits.



- Si vous souhaitez qu'IDEAS vous représente dans la procédure d'asile, vous devrez signer une procuration et nous deviendrons vos représentants légaux, vous aidant à chaque étape du processus.
- Une fois que votre demande d'asile est soumise à l'autorité de l'État (Bureau d'asile), vous obtiendrez le statut de demandeur d'asile et aurez le droit légal de rester en Serbie, ainsi que d'accéder à d'autres droits tels que les soins de santé, l'éducation et après six mois le droit de travailler.

4

Après un certain temps, les autorités de l'État vous inviteront à un entretien au cours duquel il vous sera demandé de fournir des raisons détaillées pour lesquelles vous avez dû quitter votre pays d'origine et pour lesquelles vous ne pouvez pas y retourner.



- Les représentants légaux vous informeront de la date de votre entretien d'asile et fixeront un rendez-vous pour vous préparer à l'entretien officiel.
- L'entretien est très important et nous vous aiderons à vous y préparer. Lors de l'entretien, un interprète sera présent pour s'assurer que vous comprenez bien tout. Si vous ne comprenez pas bien, veuillez en informer votre représentant légal.
- Lors de l'entretien, votre représentant légal sera présent pour vous accompagner. Le processus sera dirigé par l'enquêteur du bureau d'asile, mais votre représentant légal pourra également poser des questions à la fin de l'entretien pour s'assurer que votre dossier est pleinement présenté. Il est très important de dire la vérité et de bien présenter votre histoire et votre situation. Si vous ne vous sentez pas bien ou avez d'autres besoins, veuillez en informer votre représentant et demander également une pause, car un entretien peut parfois durer quelques heures.

5

Après l'entretien d'asile, les autorités de l'État vous informeront de leur décision concernant votre statut d'asile.



- La décision peut être positive, ce qui signifie que vous avez obtenu l'asile et que vous pouvez rester et être en sécurité en Serbie. Vous serez informé en détail de toutes les démarches à entreprendre et de tous les droits dont vous disposez.

6

Si vous recevez une décision négative, vous avez le droit de faire appel et les représentants légaux peuvent vous aider.



- En cas de décision négative et si vous estimez qu'une erreur a été commise, vous pouvez faire appel de la décision. Le représentant légal vous aidera à faire appel. Pendant la procédure d'appel, vous êtes toujours demandeur d'asile, vous bénéficiez des mêmes droits, et vous pouvez rester en toute sécurité en Serbie.
- Si vous n'aviez pas de représentant légal auparavant et que vous avez reçu une décision négative, contactez-nous immédiatement, car un recours doit être introduit dans les 15 jours à compter du jour où vous avez reçu la décision.

Comment bénéficier d'une aide juridique gratuite?

Il existe de nombreuses façons d'obtenir une aide juridique gratuite auprès d'IDEAS. Vous pouvez :

- Contacter IDEAS directement via le numéro de téléphone ou la page Facebook.
- Vous adresser aux conseillers juridiques présents dans les centres certains jours de la semaine, pour demandeurs d'asile (vous pouvez obtenir des informations à ce sujet auprès des personnes travaillant dans le centre pour demandeurs d'asile).
- Dire au personnel du centre d'asile ou au personnel des ONG du CRPC, Sigma Plus, Indigo ou du HCR que vous avez besoin d'une aide juridique gratuite.

Lors de la première réunion avec les conseillers juridiques d'IDEAS vous parlerez des raisons pour lesquelles vous avez quitté votre pays d'origine et des raisons pour lesquelles vous ne pouvez pas y retourner. Sur cette base, IDEAS décidera si nous pouvons vous représenter.

Même si nous ne pouvons pas vous représenter, nous vous expliquerons tout sur l'asile si vous êtes intéressé, nous vous conseillerons sur la protection de vos droits en Serbie et nous vous aiderons à soumettre la demande si vous souhaitez toujours le faire. N'oubliez pas non plus que tout ce que vous partagez avec nous reste confidentiel et ne sera partagé avec personne sans votre consentement.

**N'oubliez pas qu'IDEAS,
en tant que partenaire du HCR,
fournit une aide juridique, et elle est gratuite!**

Coordonnées:

Téléphone: +381 69 565 72 54

Facebook: @IDEASLegalAid

Email: legalaid@ideje.rs